

➤ **Durcissement des mesures de confinement** : Étant donné le manque de raison face aux mesures de confinement, le préfet de Maine-et-Loire a pris des **mesures d'interdiction d'espaces et d'activités extérieurs, qui s'appliquent depuis le samedi 21 mars**. Le respect des consignes de confinement étant absolument primordiales pour ralentir la propagation du virus, **les forces de l'ordre veilleront à ce que ces dispositions soient scrupuleusement respectées**. Toute infraction est passible d'une amende de 135€.

Sont **strictement interdits** :

- l'accès aux parcs, jardins publics, aires de jeux et installations sportives de plein air ;
- aux forêts et espaces boisés, aux cours d'eau, plans d'eau intérieurs et leurs abords (rives, chemins de halage, chemins d'accès, sentiers de randonnée) ;
- les activités de pêche et de chasse à titre de loisirs sont interdites sauf activité professionnelle.
- rappel : le cyclisme de loisir comme la pratique de tout type de deux-roues qui aurait un objectif sportif ou de détente est d'ores et déjà interdit par l'obligation de ne pas s'éloigner de son domicile. En revanche ce mode de déplacement est autorisé pour les trajets domicile-travail ou des impératifs justifiés par l'attestation dérogatoire.



➤ Le gouvernement a mis en place un **nouveau justificatif pour les déplacements professionnels** :
 + simple pour le salarié qui n'a plus besoin de l'attestation dérogatoire en complément.
 + simple pour l'employeur qui détermine la durée de validité, plus besoin de le renouveler chaque jour.
 Le document est disponible en téléchargement sur www.val-erdre-auxence.fr

➤ **Patrick informatique-réseau** (Le Louroux-Béconnais) : Pendant la crise sanitaire, Patrick P. assure un **service d'urgence pour les problèmes informatiques ou relatifs au réseau ADSL côté privé**. Ce service est réservé **exclusivement pour les situations d'urgence et en cas de nécessité absolue**. Vous pouvez le contacter du lundi au samedi de 9h à 17h30. Contact : 06 99 88 33 85.

➤ **Espace Terrena** (Le Louroux-Béconnais) : L'accueil téléphonique reste ouvert aux agriculteurs et aux particuliers pour tout ce qui est indispensable aux besoins des cultures et au bien-être des animaux (uniquement pour les produits suivants : aliments et pellets). **Permanences téléphoniques** le lundi de 14h à 17h30, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h. Contact : 02 41 77 42 20.

➤ **L'Agence Postale Communale** du Louroux-Béconnais **reste fermée au public** jusqu'à nouvel ordre.



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

Pour rester informé en direct des différentes mesures mises en place, rendez-vous sur www.val-erdre-auxence.fr dans la rubrique actualités :
 « Coronavirus : mesures pour limiter l'impact de la crise sanitaire »

Lundi 23 mars 2020